

Inscriptions au Club été et au Club ados À compter du samedi 28 mars, 8 h

Magog, le 9 mars 2026 – La Ville de Magog désire informer les familles que la période d’inscription au Club été et au Club ados débutera le samedi 28 mars, dès 8 h. Les parents qui désirent inscrire leurs enfants à ces camps de jour estivaux pourront le faire en ligne sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/inscriptions. Les places sont limitées.

Résidents de Magog – dès le samedi 28 mars, 8 h

En ligne

Les inscriptions débuteront le samedi 28 mars, à compter de 8 h, sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/inscriptions. Seuls les paiements complets par carte de crédit sont acceptés.

Par téléphone

Les parents qui éprouvent des difficultés avec l’inscription en ligne, ou qui n’ont pas accès à un ordinateur, pourront contacter le 819 843-3333 pour réserver une place ou obtenir du soutien technique, le samedi 28 mars entre 8 h et 13 h. Aucune inscription par téléphone ne pourra être faite après cette date.

En personne

Si des places sont toujours disponibles, les parents qui éprouvent des difficultés avec l’inscription en ligne pourront se présenter à compter du lundi 30 mars au centre communautaire (95, rue Merry Nord, bureau 113) pour effectuer l’inscription de leurs enfants pendant les heures d’ouverture :

- Lundi au jeudi : 8 h à midi | 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h à midi

Les modes de paiements acceptés à ce moment sont par carte de débit, en argent comptant ou par chèque.

Carte de citoyen

À noter que pour procéder à l’inscription, le parent doit avoir en main sa carte de citoyen valide ainsi que celle de ses enfants. Le renouvellement des cartes doit être fait avant l’inscription. Aucun renouvellement de carte de citoyen ne pourra être effectué par téléphone le jour de l’inscription.



Il est possible d'obtenir ou de renouveler une carte de citoyen :

- [En ligne](#) (délai de traitement : environ 5 jours ouvrables);
- En personne, à la Bibliothèque Memphrémagog, avec une preuve d'identité et une preuve de résidence.

Non-résidents de Magog – dès le mardi 7 avril, 8 h

À compter du mardi 7 avril, si des places sont toujours disponibles, les non-résidents pourront inscrire leur enfant en personne au centre communautaire (95, rue Merry Nord, bureau 113), pendant les heures d'ouverture :

- Lundi au jeudi : 8 h à midi | 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h à midi

La municipalité du Canton d'Orford paie un pourcentage de la taxe de non-résident aux parents qui désirent inscrire leurs enfants aux camps de jour. Avant de procéder à l'inscription, les résidents du Canton d'Orford doivent se procurer un formulaire au bureau de leur municipalité.

Soirée d'information

Une soirée d'information aura lieu le mardi 24 mars, de 18 h à 19 h, à l'Espace culturel de Magog (90, rue Saint-David). Une brève présentation sur les camps de jour et les modalités d'inscription sera offerte, suivie d'une période de questions. Il sera également possible de vérifier les informations au dossier des familles et d'obtenir ou de renouveler les cartes de citoyens. Un certificat de naissance est exigé pour les enfants.

À propos du Club été

Le Club été est un camp de jour organisé par la Ville de Magog qui s'adresse aux enfants de 4 à 12 ans. Des activités quotidiennes sont organisées selon les groupes d'âge et la température. Cette année, les 7 semaines d'activités se dérouleront du 29 juin au 14 août inclusivement, de 8 h 30 à 16 h. Un service de garde est également disponible (\$) de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30.

À propos du Club ados

Le Club ados est un camp de jour organisé par la Ville de Magog qui offre la chance aux jeunes de 12 à 15 ans de prendre part à 3 journées d'animation chaque semaine,



du mardi au jeudi. Les 6 semaines d'activités se dérouleront du 30 juin au 6 août. L'horaire régulier est de 8 h 30 à 16 h.

Pour plus de détails, les parents sont invités à consulter le site Internet de la municipalité au ville.magog.qc.ca/camps-jour.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

